

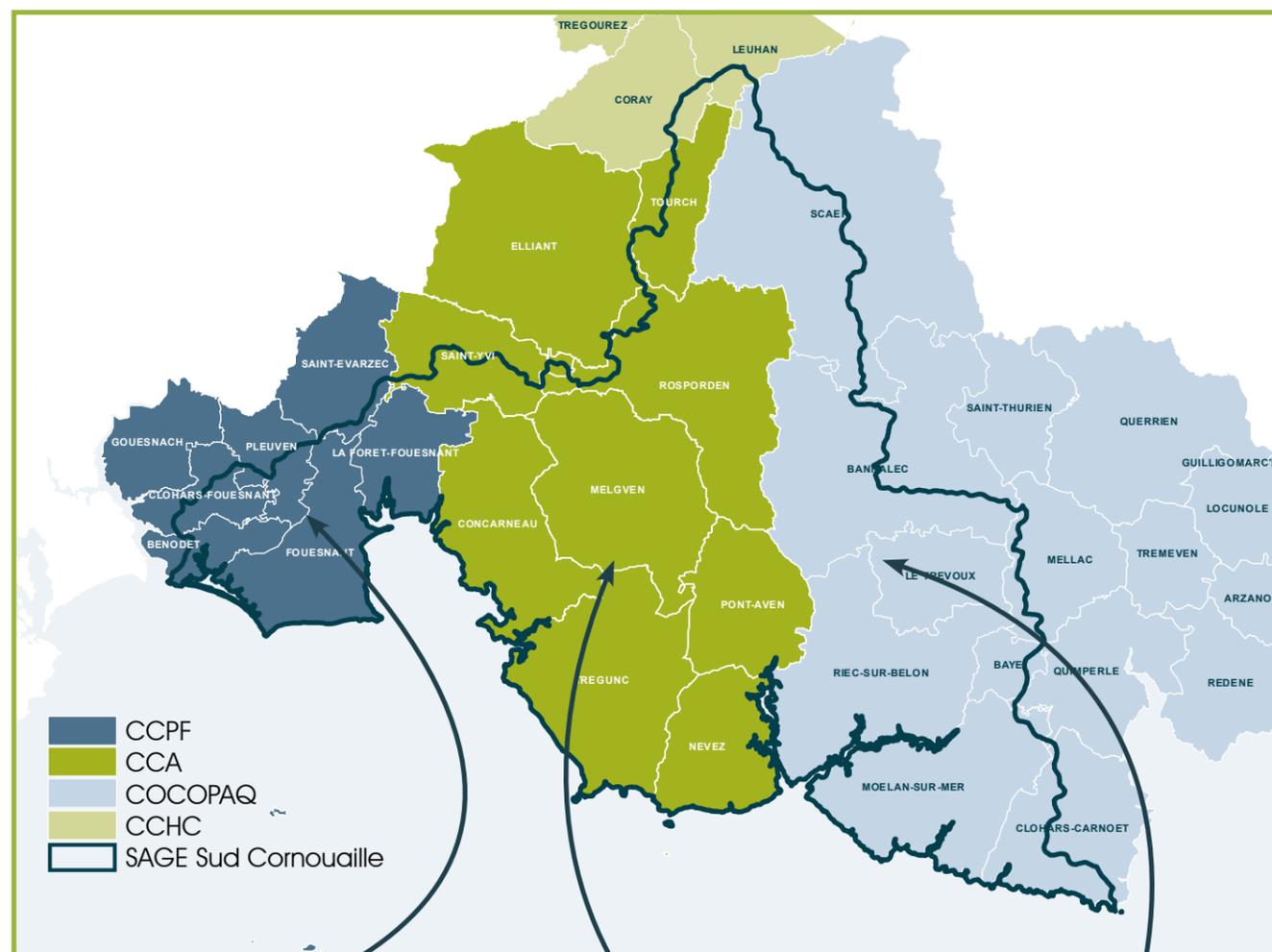
## ZOOM SUR LES AIDES DISPONIBLES :

Quimperlé Communauté, Concarneau Cornouaille Agglomération et la Communauté de communes du Pays Fouesnantais mettent gratuitement à disposition des abreuvoirs de type **pompes à museau ou systèmes gravitaires**. Un plafond de **3 dispositifs** est fixé par exploitation agricole.

Pour bénéficier de cette offre, une convention est établie entre l'agriculteur et la collectivité. Le matériel est mis à disposition pendant 3 ans aux exploitants, et s'il est bien utilisé et entretenu, il sera cédé passé ces 3 ans. En contrepartie, l'éleveur s'engage à **clôturer les berges** des cours d'eau et à **entretenir sous le fil sans produit phytosanitaire**.

## CONTACTS

Pour toute information complémentaire, contactez :



**Loïc VARET**  
Animateur agricole  
Communauté de Communes du Pays  
Fouesnantais  
11 espace de Kerourgué  
29170 Fouesnant  
02 98 51 61 27

**Brice GUESDON**  
Technicien Milieux Aquatiques  
Concarneau Cornouaille  
Agglomération  
Centre Technique - 31 Rue Neuve  
29900 Concarneau  
02 98 50 50 17

**Ronan LE BARS**  
Technicien Milieux Aquatiques  
Quimperlé Communauté  
1 rue Andreï Sakharov  
29394 Quimperlé Cedex  
02 98 35 09 40



## ABREUVEMENT AU CHAMPS : D'AUTRES SOLUTIONS EXISTENT

### SUR UN PLAN RÉGLEMENTAIRE

Pour éviter la dégradation physique des berges et réduire les risques de contamination bactériologique des eaux conchyliques, le SAGE Sud Cornouaille comprend une règle qui interdit l'accès libre du bétail au cours d'eau.

Suite à l'approbation du SAGE le 23 janvier 2017, **les éleveurs ont 6 mois (jusqu'au 23/07/2017) pour se mettre en conformité. Elle s'appliquera sur tous les cours d'eau recensés par l'inventaire acté au titre de l'arrêté préfectoral mis en ligne sur le site de la Préfecture.**

#### A noter :

Suite à la crise de la vache folle de 1999, la charte des bonnes pratiques de l'élevage engage les agriculteurs adhérents à distribuer à leurs animaux une eau visuellement propre, sans excrément, claire et régulièrement renouvelée.



### LES RISQUES LIÉS À L'ABREUVEMENT DIRECT

**Pour les milieux aquatiques**, le piétinement des berges est responsable d'un élargissement du cours d'eau à l'origine :

- De la réduction de la hauteur de lame d'eau conduisant et d'une hausse des températures.
- D'une destruction de la couverture végétale.
- D'une accentuation du phénomène de ruissellement.

Les sédiments libérés sont responsables de la destruction des habitats piscicoles et du colmatage des frayères.

**Pour la santé humaine** : les bactéries fécales (E. Coli, entérocoques) peuvent être pathogènes pour l'homme et compromettre les activités de pêche, de conchyliculture, de baignade et de production d'eau potable.

**Pour la santé des animaux**, l'abreuvement direct est source :

- De développement du piétin et d'un risque de blessure.
- D'une eau de mauvaise qualité (effet pataugeoire) pouvant entraîner un risque de refus.
- De contamination du ruisseau pouvant entraîner des maladies : mammites, leptospirose, ou des infections de l'intestin : para-tuberculose, salmonellose.



### Quelques conseils pratiques ...

Pour choisir le système le plus adapté, il est important de connaître les besoins en eau du troupeau et les caractéristiques de la parcelle.

#### Besoins en eau :

- Cheval : 20 à 70 litres par jour
- Jument : 15 à 30 litres par jour
- Vache laitière : jusqu'à 125 litres par jour
- Allaitante ou tarie : 75 litres par jour

#### Conseils d'implantation :

- Le point d'abreuvement doit être à 200m maxi du bout de la pâture.
- Il ne doit pas être situé à l'ombre ou dans une zone confinée.
- Il est préférable d'avoir plusieurs points d'abreuvement plutôt qu'un seul important

## TABLEAU COMPARATIF DES DIFFÉRENTS SYSTÈMES

### Les pompes à museau

- **Capacité** : 10 à 12 bovins par pompe.
- S'adapte à la **quasi-totalité des cours d'eau**, même petits affluents.
- **Adaptée au pompage des sources ponctuelles, puits.**
- **Déplacement possible.**
- **Coût** : 210 € TTC (pompe et crépine) + coût installation de 80 à 300 € TTC (socle bétonné + fournitures + pose de clôture + fixation de la crépine + empierrement éventuel de l'accès).

### Attention !

- **au dénivelé maximal** : 7 mètres (préconisations constructeurs),
- **à garantir l'immersion de la crépine** même en conditions d'étiage sévère,
- **à l'effet barrage pour créer une petite réserve d'eau** : rester en deçà des 35 cm (seuil autorisation),
- **stabiliser la zone d'abreuvement** pour éviter la dégradation par le piétinement répété du troupeau et les ruissellements vers le cours d'eau.

### Limites :

- **Pas adaptée pour les vaches laitières en production** (pas assez de débit).

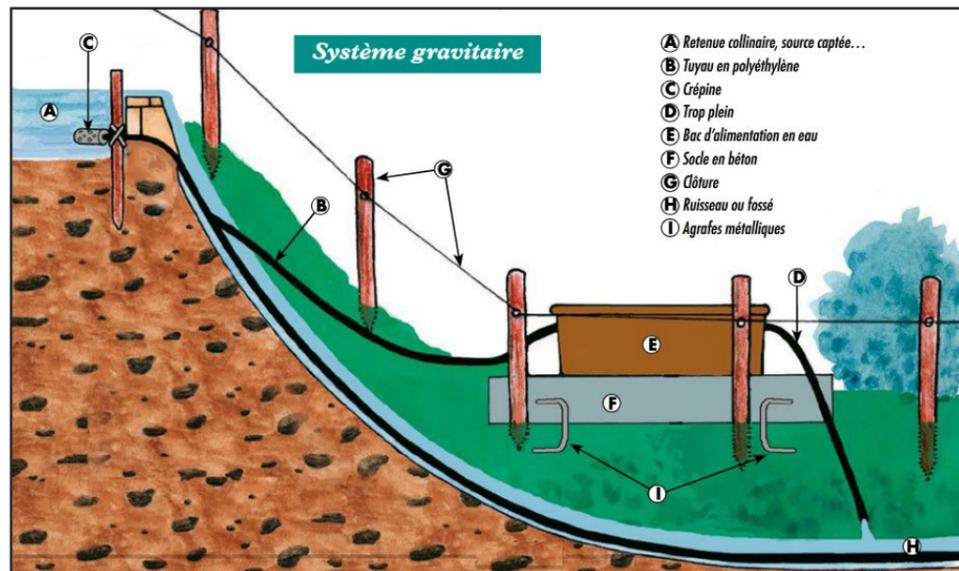


### Le bac alimenté en gravitaire

- **Capacité à prévoir** : 10 à 15 litres par bovin.
- **Prélèvement dans cours d'eau ou source.**
- **Dénivelé nécessaire** : 1 kg de pression pour 10 mètres de dénivelé.
- **Prévoir flotteur à niveau constant** ou tuyau trop plein au cours d'eau.
- **Coût** : 160 € TTC le bac 800 litres avec flotteur à niveau constant + 1,20 € TTC le ml de tuyau.

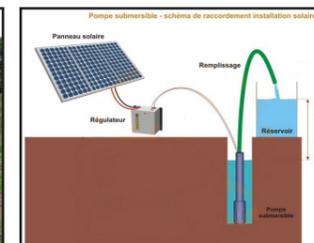
### Limites

- **Site adapté** : distance et pente.
- **Nettoyage régulier des bacs.**



Système	Coût (prix indicatif)	Avantages	Inconvénients
Pompe solaire	De 3 000 à 3 500 € HT	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Système simple.</li> <li>• Durabilité dans le temps.</li> <li>• Adapté pour rivière ou puits.</li> <li>• Coût de fonctionnement.</li> <li>• Large choix de pompes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coût d'installation.</li> <li>• Installation délicate (orientation panneaux solaires).</li> <li>• Pas en zone fortement ombragée.</li> </ul>
		Prévoir plusieurs abreuvoirs alimentés en gravitaire à partir d'un bac tampon. Possibilité d'avoir un système avec une batterie.	
Tonne à eau	1 000 à 1 200 € HT pour 50 h.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Système simple.</li> <li>• Coût d'installation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Demande du temps.</li> <li>• Tarif de l'eau.</li> <li>• Coût de fonctionnement (MO, eau, tracteur, ...).</li> </ul>
		Important de connaître le coût annuel de ce système.	
Descente aménagée	De 800 à 1 200 € HT.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Piétinement canalisé.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Seulement où le risque d'érosion des berges est faible.</li> <li>• Non adapté avec des débits faibles.</li> <li>• Travaux de terrassement à prévoir.</li> <li>• Contact direct entre cheptel et cours d'eau.</li> </ul>
		Résout le problème du maintien des berges mais pas de la contamination bactérienne du cours d'eau.	
Autres systèmes		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pompe à énergie éolienne (Avantages : durée de vie, autonomie, débit important / Inconvénients : coût, système fixe).</li> <li>• Béliet hydraulique : nécessite une chute d'eau de 1 à 10 m.</li> </ul>	

### Pompe solaire



### Pompe à énergie éolienne



### Descente aménagée



### Béliet hydraulique

